

COMPTE RENDU DU CTL DU 27/06/2012

Formation Professionnelle, fusions de secteurs, d'IFU, accueil intégré à Boulogne, affranchissement centralisé, bilan de RIALTO, bilan du CSP à distance, règlement Intérieur des services de Direction

Le Comité technique local (CTL) s'est tenu le 27 juin 2012. La délégation CGT a lu la déclaration liminaire suivante.

Monsieur le Directeur,

la CGT Finances Publiques tient à vous faire part de ses plus vives inquiétudes. Au lendemain du séminaire gouvernemental, sous couvert de création de postes dans l'Éducation nationale tout en maintenant inchangé le nombre total de fonctionnaires, **se dessine la reprise des suppressions d'emplois au ministère des Finances et à la DGFIP**, à un rythme comparable aux deux non remplacements sur trois départs en retraite.

Les services sont à bout. Poursuivre les suppressions d'emplois serait menacer directement l'exercice des missions les plus fondamentales de la DGFIP, l'assiette, le recouvrement et le contrôle de l'impôt, la gestion des dépenses de l'état et des collectivités locales au moment où il y a nécessité impérieuse de garantir les recettes fiscales et d'aller dans le sens de l'égalité devant l'impôt. Nos collègues ont le sentiment d'être à la limite de leurs possibilités. C'est pourquoi la CGT porte à ses interlocuteurs à tous les niveaux l'exigence d'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.

Vous présentez à ce CTL une nouvelle série de restructurations : regroupements de secteurs d'assiette dans 9 SIP, regroupements des IFU sur 7 SIE. Ces fusions de service qui vont dégrader un peu plus les conditions de travail n'ont qu'un but : préparer de nouvelles suppressions d'emplois. Vous avez inscrit également à l'ordre du jour du CTL : la mise en place d'un accueil intégré à Boulogne (gestion industrialisée de l'accueil physique, téléphonique et des mails) et la centralisation de l'affranchissement du courrier. Il s'agit là encore de rechercher de nouvelles économies budgétaires. Enfin avec le CSP à distance et Rialto Investigations, également à l'ordre du jour du CTL, ce sont les missions de contrôle qui sont directement affectées.

Nous faisons tout d'abord remarquer que tous ces dispositifs s'inscrivent dans la continuité des politiques gouvernementales antérieures d'austérité et de mise en cause du service public qui viennent d'être rejetées par nos concitoyens. Or les nouveaux ministres n'ont pas encore fait connaître leurs orientations sur ces sujets.

C'est pourquoi dans l'attente de la déclinaison concrète des nouvelles orientations, nous demandons la suspension immédiate de votre part de toutes les réorganisations et les restructurations en cours. Nous vous demandons en particulier l'abandon de tous les projets de restructurations présentés à ce CTL.

Nous vous faisons remarquer qu'à l'occasion du passage des ministres dans les services du Centre des Finances Publiques d'Asnières, le Directeur Général, recevant les organisations syndicales, a décidé, dans l'attente précisément des orientations ministérielles, de suspendre l'opération de fusion des trésoreries de Vanves et Issy-Les-Moulineaux.

Sous l'effet des suppressions et vacances d'emplois et des restructurations incessantes la situation devient intenable dans les services. Il vous appartient de prendre la mesure de la gravité de la situation.

Après celle unanime des agents du SIP Vanves que nous vous avons remise lors d'un précédent CT, nous vous remettons ici les pétitions unanimes, signées en quelques heures par les agents du SIP d'Issy-les-Moulineaux (36 signatures) et de Sceaux SIP et SIE (47 signatures) demandant l'abandon des projets de fusion de secteurs.

Les personnels et leurs représentants doivent être entendus.

En l'absence de Monsieur Bourgeon, Directeur départemental, la présidence du CTL a été assurée par Monsieur Gautier, directeur du pôle pilotage et ressources. En réponse à la déclaration de la CGT, le directeur a déclaré qu'il s'agissait de thématiques nationales et qu'il fallait attendre les décisions du nouveau gouvernement. Quant aux restructurations,

il ne s'agit pas de réformes majeures mais de mesures de réorganisation des services s'inscrivant dans la continuité des démarches déjà engagées. Pour la CGT, c'est précisément cette continuité avec les politiques antérieures et la précipitation dans la mise en œuvre qui posent problème. Cela traduit une volonté de passer une fois de plus en force.

Formation professionnelle

La direction a présenté un bilan détaillé de la formation professionnelle pour l'année 2011-2012 et les perspectives 2012-2013. La CGT a relevé qu'une grande partie des stages étaient liés aux réformes et restructurations et ne constituaient finalement qu'une adaptation à celles-ci. Nous avons constaté que la division de la formation professionnelle s'engageait à la recherche d'économies de gestion afin de limiter les coûts budgétaires, par exemple, en limitant la location de salles à l'extérieur ou en réalisant la documentation au plus près des besoins. Pour la direction, « la formation pro-

fessionnelle n'a pas de prix mais elle a un coût ». Cette logique risque de se traduire par des restrictions mettant en cause la qualité de la formation.

La CGT a émis le vœu de limiter au maximum les journées de formation le mercredi. Accord de la direction. Nous avons demandé que les chefs de service soient informés de l'utilisation des salles mixtes (salles de réunion et de formation). La direction s'y est engagée.

Vote : abstention CGT, Solidaires, FO, CFDT.

«Réorganisation des SIP» : Fusions de secteurs d'assiette

Neuf SIP sont concernés : Asnières, Courbevoie, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Neuilly, Sceaux nord, Sceaux sud, Sèvres et Vanves.

Sur chacun des SIP il est procédé à une fusion de secteur qui aboutit à sortir des secteurs un ou deux cadres B selon les cas. La direction explique que ces emplois B deviennent ainsi disponibles pour la réalisation « d'autres missions ». Nous avons demandé lesquelles. Réponse de la direction : expertise, pilotage de l'accueil ou contrôle, à la discrétion du chef de service. Nous avons fait remarquer que cela restait encore très flou. D'autre part, la nouvelle organisation alourdit la charge du contrôleur encadrant le secteur fusionné et vise en faisant disparaître les « rigidités », notamment la sectorisation, à faire reposer sur un nombre d'agents plus important les conséquences des suppressions d'emplois et des sous-effectifs permanents. La direction a expliqué qu'il fallait faire quelque chose et « améliorer la situation ». Les agents n'y voient pas d'amélioration. En témoignent les pétitions massi-

vement signées à Sceaux, Issy-les-Moulineaux et Vanves exigeant l'abandon des projets de fusion. Notre délégation a rappelé qu'il y a quelques années la direction justifiait ses projets en invoquant la nécessité de faire correspondre un secteur par commune au nom de la « lisibilité pour l'utilisateur » et maintenant elle n'hésite pas à faire éclater des secteurs qui géraient une seule commune. La direction écrit que « la réorganisation optimisera l'organisation du service et sa gestion des ressources humaines ». Pour nous, la réorganisation optimisera uniquement la gestion de la pénurie, elle vise à absorber les sous-effectifs et les suppressions d'emplois et à en préparer de nouvelles. Nous avons demandé à la direction de prendre l'engagement à tout le moins que les emplois B sortis des secteurs ne soient pas supprimés. La direction s'y est engagée, sous réserve du plan emploi 2013...

Vote : contre CGT, Solidaires, FO, CFDT.

En raison du vote unanime contre, le CTL devra être à nouveau convoqué sur cette question (le 9 juillet).

Fusions des IFU des Services des Impôts des Entreprises (SIE)

Sept SIE sont concernés : Asnières, Clichy, Courbevoie, Gennevilliers, Montrouge, Neuilly et Sèvres.

Selon la direction, ces regroupements ont été décidés par les chefs de service ; « ils présentent l'avantage d'une mise à jour immédiate de la base de données des redevables professionnels et des réattributions de portefeuilles (...) notamment en cas d'absences durables d'un ou plusieurs agents ». Comme pour les SIP, il s'agit en fait de mesures qui accompagnent les suppressions d'emplois et sous-effectifs. Depuis la création des SIE en 2005, les charges de travail ont explosé et

les effectifs ont été réduits de manière drastique. Par exemple, le SIE d'Asnières a perdu 7 emplois soit le tiers de ses effectifs et celui de Gennevilliers près de la moitié. Les agents n'ont pas besoin de nouvelles restructurations mais de l'arrêt des suppressions d'emplois, de la création d'emplois supplémentaires et du pourvoi de tous les emplois vacants.

Vote : Contre CGT, FO, et Solidaires ; abstention CFDT.

Préfiguration de l'accueil Intégré généraliste sur le site de Boulogne Jean Jaurès

La direction met en place un accueil dit intégré assurant à la fois l'accueil physique, l'accueil téléphonique et le traitement des courriels. Cet accueil serait assuré par une équipe de huit titulaires et huit suppléants. Les agents assureront les trois missions à tour de rôle. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er septembre 2012. Cette préfiguration, qui n'est pas une simple expérimentation, est destinée à s'étendre sur les autres grands sites. Nous avons interrogé la direction sur les points suivants :

- ⇒ Le mode de recrutement des agents titulaires et suppléants. Réponse : d'abord le volontariat et si besoin la désignation.
- ⇒ Le dimensionnement. Réponse : pour les courriels et le téléphone, il a été établi « de manière scientifique » à partir des statistiques existantes. Pour la CGT, le dimensionnement risque fort d'être insuffisant alors même qu'il ponctionne déjà trop les services de gestion.
- ⇒ Les conditions de travail des agents. Réponse : la direction renvoie au protocole. Le protocole de l'accueil prévoit un suivi rapproché de l'activité notamment à l'aide d'outils statistiques mesurant le nombre d'appels traités, le temps et les délais de réponse aux appels téléphoniques et courriels, le temps de pause strictement encadré (par exem-

ple : 10 minutes par demi-journée pour un agent au téléphone ce qui reste très en deçà de ce qui est en vigueur dans les gros centres d'appel aux Finances Publiques).

- ⇒ Installation et équipement. Réponse : aucun aménagement particulier n'est prévu, néanmoins l'ensemble de l'accueil sera regroupé et placé sous la responsabilité d'un cadre A pilote. La Direction n'a pas été en mesure de dire si chacun des agents disposerait d'un casque personnel. Ce que nous réclamons pour d'évidentes raisons d'hygiène.
- ⇒ Santé : nous avons rappelé la nécessité de faire bénéficier les agents de toutes les dispositions de prévention en matière visuelle et auditive. Accord de la direction.

Cette organisation du travail ultra-spécialisée coupe l'utilisateur de l'agent qui gère son dossier. Elle ne peut qu'affaiblir la qualité du service rendu au public. Cette industrialisation des tâches mène à la dégradation des conditions de travail. D'autant plus qu'aucun bilan n'a été tiré des expériences de « marguerites » existantes dans la filière Gestion Publique.

Vote : contre CGT et FO ; abstention CDFT ; refus de vote Solidaires.

Nous regrettons que sur un tel sujet l'unité ne se soit pas réalisée par un vote contre unanime.

Bilan du CSP à distance

La direction a présenté les résultats du CSP à distance effectué sur des dossiers relevant du 92 par trois directions de province (Cher, Haute-Vienne et Indre).

Nous avons rappelé notre opposition à ce dispositif qui éloigne le contribuable du service qui le contrôle.

Centralisation de l'affranchissement du courrier

Lorsque la Direction nous a présenté son plan de centralisation de l'affranchissement du courrier, la seule motivation qu'elle a avancée est la recherche d'économies budgétaires. A tel point qu'elle a émis l'hypothèse de ne plus pouvoir assumer ses dépenses d'ici la fin de l'année, ce que nous avons, nous-mêmes, relevé lors de l'examen du budget, il y a quelques mois.

La centralisation proposée est l'implantation de 2 sites d'affranchissement (Nanterre-Direction et Vanves-Direction) qui se partageront les 2,2 millions de plis affranchis dans le département chaque année, avec une répartition de 2/3 sur Nanterre et 1/3 sur Vanves.

Les services conditionneront tous leurs plis à affranchir selon le format de l'enveloppe et le type de courrier (simple ou recommandé). Un prestataire extérieur relèvera le courrier à affranchir sur tous les sites et le remontera vers le centre d'affranchissement correspondant. Parallèlement, il livrera le courrier interne actuellement fait soit par la sacoche ou par les agents du service courrier. L'économie escomptée par la Direction porte sur la restitution des machines à affranchir des services ainsi que par la passation d'un marché plus avantageux avec la Poste. Cependant, cette économie n'est pas chiffrable !!!

Les élus CGT sont intervenus pour dénoncer cette opération considérant que les seules préoccupations budgétaires ne pouvaient pas dégrader les conditions de travail des collègues et le service public.

⇒ Contrairement à l'affirmation de la Direction qui ressent « une acceptation sociale des agents du courrier », ceux-ci n'ont jamais été associés ni à la décision ni aux diverses réunions de travail qui ont suivi. Ils sont obligés de quémander les informations et ce n'est qu'à leur demande insistante qu'ils ont pu aller visiter le service de la Seine-

Saint-Denis qui a déjà mis en place cette organisation. Néanmoins, la Direction a concédé qu'elle ne pouvait pas leur présenter le projet tel quel tant qu'il n'est pas ficelé.

⇒ Les locaux actuels qu'ils soient à Nanterre ou à Vanves ne sont pas bien configurés. Les collègues demandent une isolation de la pièce qui servira à l'affranchissement compte tenu du bruit assourdissant que feront les machines à longueur de journée.

⇒ Les conditions de travail vont se trouver fortement dégradées puisque les manipulations vont se démultiplier, le poids porté va augmenter et le transport depuis le quai de déchargement jusqu'au local courrier se transforme souvent en parcours du combattant compte tenu de la vétusté des circulations à Nanterre (monte-charge occupé ou en panne, sous-sol peu carrossable...). Ce qui peut également poser un certain nombre de problèmes de sécurité.

⇒ La qualité du service peut aussi s'en trouver fortement dégradée puisque la multiplication des intermédiaires (conditionnement, transport, affranchissement) va rallonger les délais, augmente le risque de perte, oblige une organisation qui ne tolère pas les aléas (retard, panne...).

La CGT a donc porté les revendications des collègues des services courrier afin qu'ils soient, désormais, associés à tous les stades de prise de décision, qu'ils bénéficient de la meilleure installation possible, du matériel technique adapté. Compte tenu de l'augmentation de leur activité, compensée, selon la Direction, par le prestataire (mais ça, ça reste à démontrer), ils souhaitent être déchargés de l'activité de standard de la Direction (activité qui leur est également dévolue).

Vote : contre CGT, FO, CFDT.
Abstention : Solidaires

Règlement Intérieur de la Direction

Mieux vaut tard que jamais, les organisations syndicales ont eu la présentation du règlement intérieur de la Direction qui est en vigueur depuis ... 3 ans. Au-delà de l'importance de porter ce règlement à la connaissance de tous les agents car il précise les horaires possibles suivant les quotités travaillées, le débat a également porté sur les horaires d'ouverture

au public. Et c'est avec satisfaction que la CGT a appris lors de ce CTL que sa revendication a été enfin entendue par la Direction. L'heure de fermeture au public sera ramenée de 16h50 à 16h30 tous les jours du lundi au jeudi (le vendredi restant, lui, à 16h00).

Vote : abstention CGT, Solidaires, FO, CFDT.

Bilan national de l'expérimentation RIALTO

La direction a communiqué le bilan national de l'expérimentation RIALTO établi à partir d'un questionnaire rempli par toutes les brigades expérimentatrices.

Ce bilan a déjà été débattu lors d'un groupe de travail national (cf. compte rendu de la CGT Finances Publiques sur notre site Internet).

Nous avons simplement relevé que le bilan lui-même faisait apparaître des avis mitigés de la part des utilisateurs. C'est ainsi que pour 55% des chefs de brigade le module apporte un plus dans leur dialogue professionnel avec les vérificateurs (ils sont donc 45% à ne pas le penser). Ce pourcentage tombe à 16% pour les vérificateurs ; ils sont même 72%, nous dit le document, à penser le contraire.

A noter : les directeurs (qui ne sont pas utilisateurs mais ont rempli le questionnaire), sont eux 94% à être convaincus de l'apport positif du module au dialogue professionnel vérificateur-chef de brigade.

Pour nous c'est l'avis des utilisateurs qui doit être retenu. Nous avons rappelé la demande de notre syndicat national d'abandon de RIALTO Investigations. Un dialogue professionnel efficace et la valorisation du travail des agents vérificateurs ne devrait pas passer par une formalisation informatique mais par le respect du principe de confiance, l'implication des chefs de service aux côtés de leurs agents et la primauté à la qualité du travail plutôt qu'à la quantité statistique.

Questions diverses

Sceaux services communs

Notre délégation a une nouvelle fois saisi la direction au sujet de la localisation des services communs au Centre de Sceaux. Les agents sont installés dans des locaux exigus, froids et ne bénéficiant que faiblement de la lumière du jour. Les agents se plaignent également de l'éloignement par rap-

port aux autres services. Le CHS a déjà visité les locaux. La direction s'est engagée à réexaminer la question.

Situation des élus en CAPL

Le mois de juin voit se tenir de nombreuses réunions d'instances dites de « dialogue social » : CHS, CDAS, CTL et CAPL. Ces dernières se réunissent la plupart du temps encore cette

année par filière et ont un volume important de sujets et de dossiers à examiner. Or nos élus, particulièrement en SIP, sont soumis à la pression générale (en SIP saisie des déclarations) et dans les faits rencontrent des difficultés à préparer les réunions voire même à y participer. Nous avons demandé qu'à tous les niveaux hiérarchiques les absences des élus au titre des réunions auxquelles ils sont convoqués soient intégrées dans la définition des objectifs et l'appréciation des résultats. Ni les élus, ni leurs collègues, n'ont à faire l'objet de pressions et à être pénalisés. La direction a répondu que les élus devaient pouvoir participer à toutes leurs réunions et qu'il devait être tenu compte de leurs absences pour ce motif dans les objectifs et l'appréciation des résultats de leurs services.

Indemnités communales (« primes mairie »)

La direction a informé le CTL qu'après Boulogne et Chaville, les communes de Nanterre et de Neuilly ont décidé de supprimer à compter de 2012 le versement des indemnités communales aux agents des Finances Publiques. Une fois de plus la rémunération est visée. De tous côtés, on s'acharne à faire retomber sur les fonctionnaires les conséquences de la crise économique-financière.

Réorganisation des divisions du pôle gestion fiscale.

La direction a présenté une note faisant état des réorganisations suivantes :

Transfert du pilotage des huissiers de la division de la gestion des particuliers à celle de la gestion des professionnels et du recouvrement.

Transfert du secrétariat de la commission de conciliation et du soutien au réseau des inspections de fiscalité immobilière de la division de gestion des particuliers à la division de contrôle des particuliers.

Transfert du secrétariat de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires, du secrétariat de la commission d'accès aux documents administratifs et aux demandes relatives au secret fiscal de la division du contrôle des particuliers à celle du contrôle des professionnels.

Transfert de la cellule des remboursements de crédit de TVA de la division de contrôle des particuliers à celle de la gestion des professionnels.


La CGT s'est étonnée du procédé consistant à remettre une fiche en fin de séance dans le point consacré aux questions diverses alors que ces réorganisations devraient être inscrites en tant que telles à l'ordre du jour du CTL. Les transferts d'emplois susceptibles d'intervenir seront intégrés au « plan emploi » 2013. Des affectations provisoires pourront être prononcées à compter du 1^{er} septembre prochain. Nous demanderons à en être informés notamment lors des CAP.

Appel à candidature

Quelques jours avant le CTL, les élus CGT ont vu fleurir plusieurs appels à candidature sur le site Ulysse 92, pratique devenue de plus en plus fréquente malgré les règles de gestion en vigueur. Ce qui nous a interpellé c'est que ces appels à candidature (4 en 2 jours) émanent de la même division Budget Logistique et Immobilier. Nous avons interpellé la Direction sur cette forme de «recrutement». Celle-ci a argué que ces emplois sont très spécifiques et peu de candidats y sont déjà formés.

Les élus CGT ont relevé que plusieurs services connaissent autant de vacances d'emplois que cette division, que les collègues affectés n'ont pas plus de formation préalable et que les CAP d'affectation ayant lieu ces jours-ci, il n'y a pas lieu de déroger aux règles de gestion.

Délégation CGT
Philippe GEOFFRE - Luc BENOIT - Philippe KERGOAT - Anne GIRAUDON
Brigitte SASSOU-MESSAN - Maxmillien FAURE



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif

> Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT
(secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie **CoGITiel** par la section

le : / /

Date de réception au bureau national le :
..... / /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie :..... **Grade :**.....**Echelon :**

Filière fiscale **Filière publique**

Adresse administrative :
.....
.....
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative :

Adresse personnelle (préciser) :
.....
.....
.....

Tél.:.....

Mel :.....

Date : .. / .. / **Signature :**